

14-15 juin 2018, Paris
Salle Laroque, Ministère des Solidarités et de la Santé

AUDITION PUBLIQUE

AUTEURS DE VIOLENCES SEXUELLES

Prévention, évaluation, prise en charge



LIVRET



Cette audition publique est conduite par la **Fédération Française des Centres Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles (FFCRIAUS)** avec le soutien du **Ministère des Solidarités et de la Santé** selon la méthodologie HAS (Haute Autorité de la Santé)

AUTEURS DE VIOLENCES SEXUELLES

Prévention, évaluation, prise en charge

Vingt ans après la loi du 17 juin 1998*, ayant notamment instauré en France l'injonction de soins comme modalité centrale de l'exécution de la peine pour les auteurs d'infraction à caractère sexuel, et impliquant ainsi le soignant dans une prise en charge articulée avec la Justice, plusieurs questions demeurent, et de nouvelles problématiques émergent.

En effet, les évolutions sociétales mais aussi technologiques ont redéfini certains contours de la délinquance et de la pathologie, les scientifiques ont mis en évidence et investi de nouveaux champs d'études, et de nouvelles approches se sont développées dans les politiques de santé et de sécurité publiques.

Vingt ans après cette loi, les documents de référence, tels la Conférence de Consensus de 2001** et la Recommandation de Bonne Pratique de 2009*** nécessitent donc d'être mis à jour à l'aune des nouvelles avancées sociales, judiciaires et scientifiques.

C'est pourquoi, pour les vingt ans de la Loi du 17 juin 1998, La Fédération Française des Centres Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles (FFCRIAVS) propose de réunir les principales structures concernées par la problématique des violences sexuelles au cours d'une audition publique selon la méthodologie et avec l'accompagnement de la HAS. Les incontournables questions de la prévention, de l'évaluation, et de la prise en charge des auteurs de violences sexuelles seront explorées à travers la confrontation d'une revue exhaustive de la littérature et d'avis d'experts réputés dans le domaine, dans le cadre d'un débat public intense et riche les 14 et 15 juin 2018.

Ainsi, vingt ans plus tard, grâce à une commission d'audition minutieusement composée et dirigée par un président et un vice-président renommés, les violences sexuelles bénéficieront d'un nouvel éclairage à l'issue de l'audition, étayée par un rapport d'orientation et des propositions concrètes à l'attention des professionnels, des politiques et de la société dans son ensemble.

*Loi n°98-468 relative à la prévention et à la répression des infractions sexuelles et à la protection des mineurs

**Conférence de consensus « Psychopathologie et traitements actuels des auteurs d'agression sexuelle »

***Recommandation de bonne pratique « Prise en charge des auteurs d'agression sexuelle à l'encontre de mineurs de moins de 15 ans »

**Cette audition publique a reçu le Haut patronage de Mme Agnès BUZYN,
Ministre des Solidarités et de la Santé.**

UNE AUDITION PUBLIQUE

Un exercice de concertation en vue de préconisations

En résumé, qu'est-ce que cette audition publique ?

Cette audition publique a pour objectif d'optimiser la prise en charge et la prévention des violences sexuelles en améliorant les pratiques des professionnels concernés. Ces professionnels peuvent être des soignants (psychiatres, psychologues, infirmiers...), mais aussi des professionnels de la Justice, du secteur socio-éducatif, ou encore de la politique. Chacun à son niveau est impliqué.

Comment ça marche ?

Cette audition publique est réalisée selon la méthodologie édictée par la Haute Autorité de Santé (HAS) qui a d'ailleurs apporté son soutien méthodologique durant l'ensemble du projet.

C'est un processus complexe qui fait intervenir plusieurs instances ayant chacune leurs missions.

Au départ, un *comité d'organisation* composé de toutes les structures qui souhaitent réinterroger leurs pratiques élaborent les questions qui vont structurer l'audition publique et pour lesquelles les professionnels de terrain ont besoin d'avoir une réponse pour faire progresser leurs prises en charge.

Une fois ces questions rédigées, des *experts* renommés ont la tâche d'y répondre depuis leur expérience et un *groupe bibliographique* est chargé de rapporter ce que la littérature scientifique en décrit, de façon neutre et exhaustive.

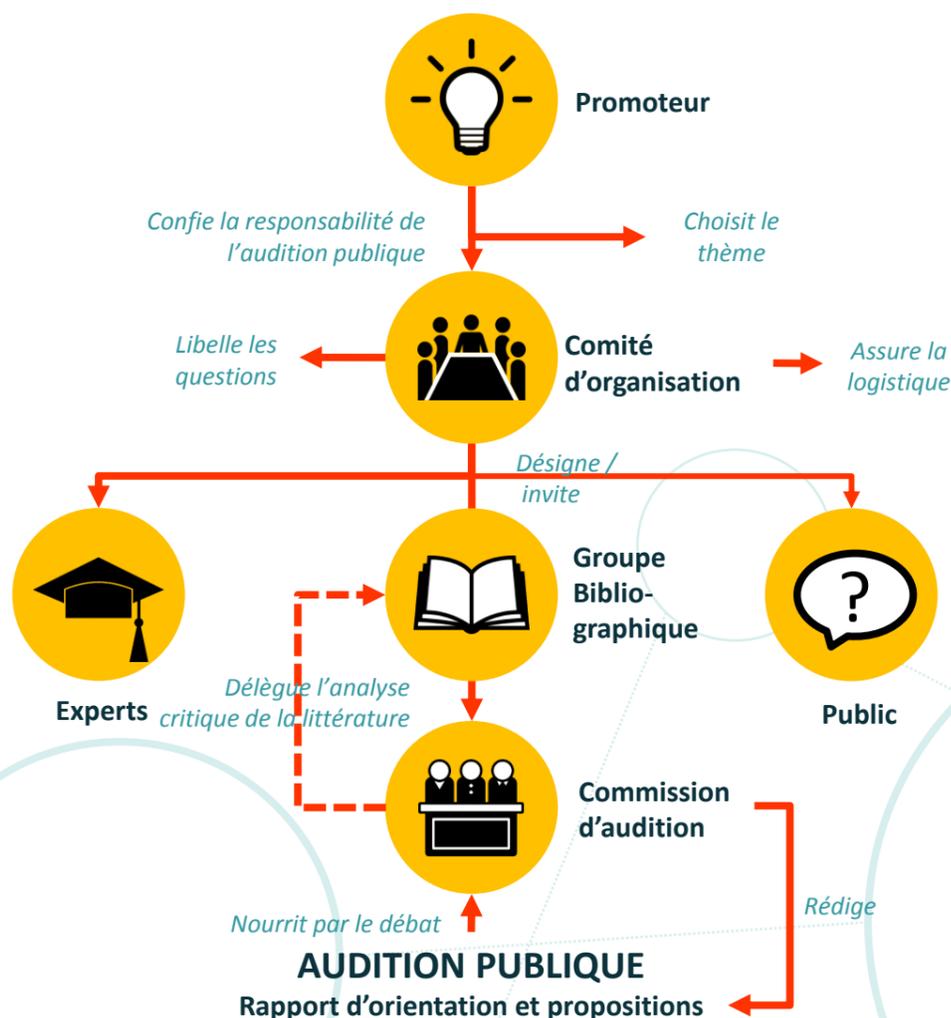
Ensuite vient le temps du dialogue avec le *public*. L'audition publique à proprement parler est une séance pendant laquelle toutes les instances

exposent leurs conclusions devant un public composé de professionnels - spécialistes ou non - et usagers (ou représentants). La synthèse des débats et leurs conclusions feront l'objet d'un rapport d'orientation et des propositions rédigés par une dernière instance – la *commission d'audition* – durant les jours qui suivront.

Quels en seront les résultats ? A quoi cela servira-t-il ?

Ce rapport rend compte du point de vue de la littérature scientifique et des expériences de terrain à l'épreuve des interrogations légitimes du public. C'est une synthèse exhaustive des points de vue les plus pointus et les plus pratiques.

Des préconisations donneront les axes de travail qui ressortiront de ces échanges riches et guideront les pratiques à tous les niveaux d'implication.



Quelques règles à respecter durant la séance publique :

Le public intervient uniquement durant les temps dédiés. Il peut apporter des étayages ou poser des questions aux experts concernés. Ses interventions sont **courtes** afin que le plus grand nombre puisse s'exprimer, **respectueuses** de l'interlocuteur malgré les éventuels désaccords, et **répondent à une logique et une rigueur techniques et/ou scientifiques**, malgré la dimension émotionnelle que revêt le sujet traité.



PROMOTEUR de l'audition publique

Promoteur de cette audition publique, la Fédération française des Centres Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles (FFCRIAVS) a engagé ses moyens humains et financiers pour accompagner la réalisation de ce projet depuis 2015. Mobilisés sur tout le territoire, les CRIAIVS se sont ainsi investis à différents niveaux en mettant leurs compétences professionnelles et de réseau au service de ce projet collectif, en s'impliquant notamment dans diverses instances.

COPIL de l'audition publique :

Le COPIL élabore le projet d'audition publique en amont du processus, et assure son suivi durant toute sa mise en œuvre sur les plans éthique, logistique, économique, et communicationnel. L'objectif du COPIL est d'opérationnaliser les missions du promoteur sur le projet, en lien permanent avec le Bureau de la FFCRIAIVS à qui incombe les décisions.

- **Mathieu LACAMBRE**
Psychiatre, responsable de la Filière Psychiatrie Légale, CHU de Montpellier.
- **Aurélien MAQUIGNEAU**
Psychologue sexologue, CRIR-AVS PACA, Assistance Publique – Hôpitaux de Marseille.
- **Cécile MIELE**
Psychologue sexologue, CRIAIVS Auvergne, CHU de Clermont-Ferrand.
- **Anne-Hélène MONCANY**
Psychiatre, responsable du CRIAIVS Midi-Pyrénées, CH Marchant, Toulouse.
- **Sabine MOUCHET-MAGES**
Psychiatre, responsable du CRIAIVS Rhône-Alpes, CH Le Vinatier, Lyon.

Réseau documentaire des CRIAIVS :

Le Réseau documentaire des CRIAIVS a contribué à la mise en œuvre de l'audition publique à travers la recherche, la collecte et la mise à disposition des documents scientifiques nécessaires aux acteurs du processus, en particulier les membres du groupe bibliographique. Le Réseau était en lien permanent avec la documentaliste scientifique de la HAS, également en charge de la recherche documentaire.

Coordination du Réseau, et soutien à la réflexion sur la stratégie documentaire pour l'audition publique :

- **Eric ANTONA**
ERIOS – CRIAIVS Aquitaine, CH Perrens, Bordeaux.
- **Lucile RICHEROT**
CRIAIVS Franche-Comté, CHU de Besançon.

Membres du Réseau (*CRIAIVS et établissements de santé*) ayant contribué à la collecte pour l'audition publique : **Eric ANTONA** (*ERIOS-CRIAIVS Aquitaine, CH Perrens, Bordeaux*), **Virginie CAILLEAU** (*CRIAIVS Poitou Charentes, CH Laborit, Poitiers*), **Candide COUTURES** (*CRIAIVS Auvergne, CHU de Clermont-Ferrand*), **Claire LAMBRINIDIS** (*CRIAIVS Rhône-Alpes, CH Alpes-Isère, Echirolles*), **Jackie MONTAZEMI** (*CRIAIVS Ile de France, Hôpitaux Saint Maurice*), **Françoise PIERRON** (*CRIAIVS Lorraine, CPN de Nancy*), **Danielle QUESNEL** (*CRIAIVS Haute Normandie, CH Lerouvray, Rouen*), **Magali SERVOISE** (*CRIR-AVS PACA, Assistance Publique – Hôpitaux de Marseille*), **Lucile RICHEROT** (*CRIAIVS Franche Comté, CHU de Besançon*), **Marielle ROCHET** (*CRIAIVS Champagne Ardennes, EPSM de la Marne, Châlons-en-Champagne*), **Simone TRAORE** (*URSAVS-CRIAIVS Nord-Pas-de-Calais, CHRU de Lille*).

Comité local d'organisation :

La FFCRIAIVS remercie l'équipe du CRIAIVS Ile-de-France sous la responsabilité de **Walter ALBARDIER** (*psychiatre*), pour son implication dans l'organisation et la mise en œuvre logistique de la séance publique au Ministère des Solidarités et de la Santé : **Sonia AITEL MESSAOUDI** (*psychologue*), **Alice CHENU** (*psychologue*), **Gaël FAVREAU** (*juriste*), **Jacqueline MONTAZEMI** (*secrétaire chargée de la documentation*), **Chloé TEYSSIER-DANGUY** (*psychologue*).

Bureau de la FFCRIAIVS :

Président :

- **Mathieu LACAMBRE**
CRIAIVS Languedoc-Roussillon, CHU de Montpellier.

Vice-présidents :

- **Jean-Philippe CANO**
ERIOS-CRIAIVS Aquitaine, CH Perrens, Bordeaux.
- **Roland COUTANCEAU**
CRIAIVS Ile-de-France Ouest, CH de Garenne-Colombes.

Trésorière :

- **Anne-Hélène MONCANY**
CRIAIVS Midi-Pyrénées, CH Marchant, Toulouse.

Trésorière adjointe :

- **Nathalie CANALE**
CRIAIVS Auvergne, CHU de Clermont-Ferrand.

Secrétaire :

- **Adelyne DENIS**
CRIAIVS Languedoc-Roussillon, CH de Thuir.

Secrétaires adjoints :

- **Ingrid BERTSCH**
CRIAIVS Centre, CHU de Tours.
- **Olivier VANDERSTUKKEN**
URSAVS-CRIAIVS Nord Pas-de-Calais, CHRU de Lille

Mail : contact@ffcriavs.org
Site internet : www.ffcriavs.org



COMITÉ D'ORGANISATION de l'audition publique

Présidente :

➤ Sabine MOUCHET-MAGES

Psychiatre, responsable médical régional CRIAVS Rhône-Alpes, CH Le Vinatier, Lyon.

Membres du Comité d'organisation :

➤ Association Française de Criminologie (AFC)

représentée par Sophie BARON-LAFORÊT, psychiatre, Thuir.

➤ Association Française de Psychiatrie Biologique et Neuropharmacologique (AFPBN)

représentée par Anne-Hélène MONCANY, psychiatre, Toulouse.

➤ Association Française pour le Traitement des Violences Sexuelles (AFTVS)

représentée par Alain JAVAY, psychomotricien, Paris.

➤ Association Interdisciplinaire post Universitaire de Sexologie (AIUS)

représentée par Aurélie MAQUIGNEAU, psychologue sexologue, Marseille.

➤ Association Nationale des Juges de l'Application des Peines (ANJAP)

représentée par Samra LAMBERT, juge de l'application des peines, Montargis.

➤ Association Nationale des Psychiatres Experts Judiciaires (ANPEJ)

représentée par Paul JEAN-FRANÇOIS, psychiatre expert judiciaire, Paris.

➤ Association des Psychiatres de secteur Infanto-juvéniles (API)

représentée par Yvonne COINÇON, pédopsychiatre, Grenoble.

➤ Association pour la Recherche et le Traitement des Auteurs d'Aggression Sexuelle (ARTAAS)

représentée par Caroline LEGENDRE-BOULAY, psychologue, Melun.

➤ Association des Secteurs de Psychiatrie en Milieu Pénitentiaire (ASPMP)

représentée par Anne HENRY, psychiatre, Rennes.

➤ Direction Générale de la Santé (DGS)

représentée par Pascale FRITSCH et Sébastien DELBES, Paris.

➤ Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS)

représentée par Gérald ASTIER et Julie BIGA, Paris.

➤ Fédération Française des Centres ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles (FFCRIAVS)

représentée par Mathieu LACAMBRE, psychiatre, Montpellier, et Cécile MIELE, psychologue sexologue, Clermont-Ferrand.

➤ Fédération Française de Psychiatrie (FFP)

représentée par Patrick PRAT, psychiatre, Marseille.

➤ Santé publique France

représentée par Emmanuelle LELAY, Paris.

➤ Société française de psychologie

représentée par Antonia CSILLIK, docteur en psychologie, enseignant-chercheur, Paris.

Methodologiste :

➤ Cédric PAINDAVOINE

Haute Autorité de Santé (HAS)

Documentaliste :

➤ Gaëlle FANELLI

Haute Autorité de Santé (HAS)

Coordinatrice logistique :

➤ Cécile MIELE

FFCRIAVS (CRIAVS Auvergne)



EXPERTS

de l'audition publique

➤ **Christophe ADAM** [expert 3]

Docteur en criminologie, professeur à l'Université libre de Bruxelles et à l'Université catholique de Louvain.

➤ **Gabrielle ARENA** [expert 30]

Praticien hospitalier, psychiatre à l'EPS de Ville Evrard à Neuilly sur Marne, responsable du CRIAVS d'Ile de France Nord-Est, responsable de l'Unité psychiatrique et psychologique légales du 93 (consultations spécifiques pour la prise en charge des AVS), médecin coordonnateur pour le TGI de Bobigny.

➤ **François ARNAUD** [expert 21]

Psychiatre des hôpitaux, médecin coordonnateur, ancien chef de service du SPAD, CH Montperrin.

➤ **Latifa BENNARI** [témoignage]

Directrice de l'association l'Ange Bleu, Paris.

➤ **Wayne BODKIN** [expert 33]

Doctorant en psychothérapie, thérapeute familial systémique.

➤ **Jean-Philippe CANO** [expert 6]

Psychiatre, praticien hospitalier ERIOS-CRIAVS Aquitaine, vice-président de la FFCRIAVS, médecin coordonnateur auprès des TGI de Bordeaux, Bergerac, et Tours, ancien responsable du CRIAVS Centre (2010-2014) et du dispositif de soins psychiatriques de l'US de la maison d'arrêt de Tours (2003-2014).

➤ **André CIAVALDINI** [expert 23]

Docteur en psychologie clinique et en psychopathologie (HDR), psychanalyste (SPP-IPA), directeur de recherches associé, Laboratoire Psychologie clinique, psychopathologie et psychanalyse, EA 4056, Université Paris Descartes, fondateur et 1er directeur de programme du CRIAVS Rhône-Alpes.

➤ **Florent COCHEZ** [expert 24]

Psychiatre, médecin légiste, médecin qualité et gestion des risques, responsable médical de ERIOS (CRIAVS Aquitaine), référent national Justice restaurative à la FFCRIAVS.

➤ **Roland COUTANCEAU** [expert 15]

Psychiatre, expert national, président de la Ligue française de santé mentale, chargé d'enseignement en psychiatrie et psychologie légales à l'université Paris V, à la faculté Kremlin-Bicêtre et à l'Ecole des psychologues praticiens.

➤ **Alice DEBAUCHE** [expert 2]

Maîtresse de conférences en sociologie, membre du Sage (UMR 7363 Université de Strasbourg-CNRS), chercheuse associée à l'INED.

➤ **Frédéric GALTIER** [expert 12]

Sexologue, chargé de projet et ingénierie pour l'IREPS Auvergne Rhône-Alpes et le CRIPS Auvergne Rhône-Alpes, intervenant en santé sexuelle.

➤ **Marie-Laure GAMET** [expert 11]

Praticien hospitalier à l'URSAVS du CHU de Lille, sexologue, responsable d'enseignement du DU "Prévention des violences sexuelles et éducation à la sexualité" de la Faculté de médecine Lille 2, chargée de cours pour les facultés de Lille 2, Paris Diderot et Toulouse 3.

➤ **Virginie GAUTRON** [expert 25]

Maître de conférences en droit pénal et sciences criminelles, Laboratoire Droit et changement social (UMR CNRS 6297), Université de Nantes.

➤ **Philippe GENUIT** [expert 31]

Docteur en psychologie, psychologue PCAMP, CRIAVS Midi-Pyrénées, CH Marchant, chargé d'enseignement et chercheur associé à l'Université Rennes 2.

➤ **Bruno GRAVIER** [expert 20]

Professeur à l'Université de Lausanne, chef du service Médecine et psychiatrie pénitentiaires du CHU Vaudois.

➤ **Ivan GUITZ** [expert 19]

Président de la chambre de l'application des peines et conseiller auprès de la Cour d'appel d'Agen, président de la Cour d'assises du Lot et Garonne.

- **Hanin HEDJAM** [expert 14]
Directrice adjointe du CNE de Fresnes.
- **Caroline KAZANCHI** [expert 4]
Docteur en Droit, avocat au Barreau de Marseille.
- **Pierre LAMOTHE** [expert 18]
Psychiatre des hôpitaux, ancien chef du pôle SMD-PL, CH Le Vinatier, expert agréé par la Cour de cassation.
- **Aurélien LANGLADE** [expert 26]
Adjoint au chef du département, responsable des études criminologiques, ONDRP.
- **Fabienne LEMONNIER** [expert 10]
Chargée d'expertise en promotion de la santé, Santé publique France.
- **Cyril MANZANERA** [expert 1]
Psychiatre hospitalier, docteur en droit privé et sciences criminelles, responsable DSP maison d'arrêt Villeneuve-lès-Maguelone.
- **Frédéric MEUNIER** [expert 16]
Psychiatre au SMPR de Lyon (établissement pour mineurs du Rhône), chef du pôle SMD-PL, CH Le Vinatier, expert auprès de la Cour d'appel de Lyon.
- **Valérie MOULIN** [expert 17]
Responsable Unité de recherche en psychiatrie et psychologie légales, maître de conférences des Universités, Institut de psychiatrie légale, CHU Vaudois.
- **Martine NISSE** [expert 32]
Educatrice spécialisée, thérapeute familiale, membre du bureau de l'EFTA, co-fondatrice et directrice du Centre des Buttes Chaumont, coscénariste du film "L'Ombre d'un doute" (Aline Issermann), chargée de cours universitaire.
- **Thierry PHAM** [expert 22]
Professeur de psychologie forensic criminelle, Université de Mons (Belgique), Directeur du Centre de recherche en défense sociale de Tournai (Belgique), professeur associé à l'Université des Trois Rivières, Québec, Canada.
- **Cindy PRUDHOMME** [expert 9]
Psychologue clinicienne ès psychologie de la santé, CRIAVS, Urgence et post urgence psychiatrique, CHU Lapeyronie, Montpellier.
- **Tristan RENARD** [expert 5]
Sociologue, CRIAVS Midi-Pyrénées, LISST-CERS, Université Toulouse Jean-Jaurès.
- **Pierre ROUVIERE** [expert 13]
Vice-président chargé de l'application des peines, TGI de La Rochelle.
- **François SOTTET** [expert 7]
Magistrat, président de la chambre d'application des peines, Cour d'appel de Versailles.
- **Magali TEILLARD-DIRAT** [expert 8]
Psychologue clinicienne spécialisée en criminologie et victimologie, CRIAVS, Urgence et post urgence psychiatrique, CHU Lapeyronie, Montpellier.
- **Florence THIBAUT** [expert 27]
Professeur de psychiatrie, CHU Cochin-Site Tarnier, Centre Psychiatrie et neurosciences, Unité INSERM U 894, Faculté de médecine Paris Descartes, présidente honoraire du WFSBP, présidente de l'IAMH.
- **Olivier VANDERSTUKKEN** [expert 28]
Docteur en psychologie, psychologue clinicien, URSAVS, psychologue clinicien du SMPR de Lille-Annoeullin, CHRU de Lille.
- **Odile VERSCHOOT** [expert 29]
Psychologue clinicienne SMPR de Nantes, présidente de l'ARTAAS (2011- 2017), co-présidente du comité scientifique du CIFAS 2019, présidente du comité international permanent du CIFAS.



COMMISSION D'AUDITION de l'audition publique

Président :

➤ **Jean-Marie DELARUE**

Ancien contrôleur général des lieux de privation de liberté (2008-2014).

Vice-président :

➤ **Charles ALEZRAH**

Psychiatre, criminologue, président du CREAI-ORS Occitanie.

Membres de la Commission d'audition :

➤ **Safia ALLAG-MORRIS**

Journaliste et enseignante.

➤ **Patrick BLACHÈRE**

Médecin psychiatre, expert près la cour d'appel de Chambéry, Responsable du groupe de travail médico légal de l'AIUS.

➤ **Jean-Claude BOUVIER**

Vice-président chargé de l'application des peines au TGI de Paris.

➤ **Bernard CORDIER**

Psychiatre, chef de service à l'hôpital Foch de Suresnes, ancien expert près la cour d'appel de Versailles.

➤ **Humbert DE FRÉMINVILLE**

Médecin généraliste, maître de conférence associé à l'université Lyon 1, expert judiciaire près la cour d'appel de Lyon en médecine générale et médecine légale du vivant.

➤ **Dominique FRÉMY**

Médecin pédopsychiatre, responsable de l'unité du psychotraumatisme (CH Novillars), responsable du CRIAVS mineurs de Franche-Comté, expert près la cour d'appel de Besançon, médecin coordonnateur.

➤ **Olivier GIRON**

Praticien hospitalier, chef de service, SMPR, CHU de Nantes.

➤ **François GOETZ**

Directeur interrégional adjoint des services pénitentiaires, détaché à la délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion du royaume du Maroc en qualité de conseiller résident de jumelage pour l'Union Européenne.

➤ **Samuel LEMITRE**

Docteur en psychologie, psychothérapeute, praticien ICV (Intégration du Cycle de la Vie), président de Eido, centre de soin des traumatismes et violences.

➤ **Isabelle SADOWSKI**

Directrice juridique et de la coordination de l'aide aux victimes, France Victimes.

➤ **Joséphine TRUFFAUT**

Psychologue clinicienne, docteur en psychologie, chargée de cours à l'université Paris Descartes, trésorière adjointe de l'ARTAAS.



GROUPE BIBLIOGRAPHIQUE de l'audition publique

➤ **Marie CHOLLIER**

Docteur en philosophie appliquée, psychologue clinicienne au CRIR-AVS, Assistance publique - Hôpitaux de Marseille, diplômée en sexologie (AIUS), chargée de cours au Manchester Metropolitan University, Département d'Etudes Interdisciplinaires.

➤ **Marie-Hélène COLSON**

Médecin sexologue, consultant pour le CRIR-AVS PACA, attachée de consultations, CISIH, Hôpital de Sainte Marguerite de Marseille, rédacteur en chef adjoint de la revue européenne « Sexologies », directeur d'enseignement du DIU de sexologie à la faculté de médecine de Marseille, vice-présidente de l'AIUS.

➤ **Julien DA COSTA**

Interne de psychiatrie, UFR Médecine Toulouse – Purpan, Université Paul Sabatier, Toulouse.

➤ **Kevin DUFRESNE**

Psychologue, Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) du Pas-de-Calais, Arras.

➤ **Emmanuelle DUSACQ**

Psychiatre - Assistant spécialiste, Unité sanitaire maison d'arrêt Villeneuve-lès-Maguelone, CRIAVS-LR, CHU de Montpellier.

➤ **Ophélie HENRY**

Interne en psychiatrie (3^{ème} année), rattachée au CHU de Toulouse.

➤ **Cédric LE BODIC**

Psychologue clinicien, docteur en psychologie, EPSM Morbihan, pôle Saint Avé-Ploërmel, Saint-Avé.

➤ **Nora LETTO**

Psychologue clinicienne, criminologue, psychothérapeute cognitivo-comportementale, CRIAVS-Ile-de-France et Centre RIVE, Paris.

➤ **Olivier PLANCADE**

Psychologue clinicien, consultation de psychiatrie légale, CRIAVS Rhône Alpes Délégation de Lyon, SMDPL, CH Le Vinatier, Lyon.

Acronymes :

ARTAAS : Association pour la Recherche et le Traitement des Auteurs d'Aggressions Sexuelles / **AVS** : Auteurs de Violences Sexuelles / **CADIS** : Centre d'Analyse et d'Intervention Sociologiques / **CERIS** : Centre d'Etude et de Recherche sur l'Intervention Sociale / **CERS** : Centre d'Etude des Rationalités et des Savoirs / **CESDIP** : Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales / **CH** : Centre Hospitalier / **CHU** : Centre Hospitalier Universitaire / **CHRU** : Centre Hospitalier Régional et Universitaire / **CIFAS** : Congrès International Francophone de l'Aggression Sexuelle / **CISIH** : Centre d'Information et de Soins de l'Immuno-déficiência Humaine / **CNE** : Centre National d'Evaluation / **CNRS** : Centre National de la Recherche Scientifique / **CRIAVS** : Centre Ressource pour les Intervenants auprès d'Auteurs de Violences Sexuelles / **CRIPS** : Centre Régional d'Information et de Prévention du Sida / **DU** : Diplôme Universitaire / **DIU** : Diplôme Interuniversitaire / **EFTA** : European Family Therapy Association / **EHESS** : École des Hautes Etudes en Sciences Sociales / **EPS** : Etablissement Public de Santé / **EPSM** : Etablissement Public de Santé Mentale / **FFCRIAUS** : Fédération Française des Centres Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles / **HDR** : Habilitation à Diriger des Recherches / **INED** : Institut National d'Etudes Démographiques / **INSERM** : Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale / **IPA** : International Psychoanalytical Association / **IREPS** : Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé / **LISST** : Laboratoire Interdisciplinaire, Solidarités, Sociétés, Territoires / **ONDRP** : Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales / **PCAMP** : Pôle de psychiatrie et de Conduites Addictives en Milieu Pénitentiaire / **RIVE** : Recherche et Intervention sur les Violences Extrémistes / **Sage** : Sociétés, Acteurs, Gouvernement en Europe / **SMDPL** : Santé Mentale des Détenus - Psychiatrie Légale / **SMPR** : Service Médico-Psychologique Régional / **SPAD** : Service de Soins Psychiatriques Ambulatoires aux Détenus / **SPP** : Société Psychanalytique de Paris / **TGI** : Tribunal de Grande Instance / **UMR** : Unité Mixte de Recherche / **URSAVS** : Unité Régionale de Soins aux Auteurs de Violences Sexuelles / **WSFBP** : World Federation of Societies of Biological Psychiatry

INSTANCES



REMERCIEMENTS pour leur précieuse contribution

À Michel Laurence pour sa confiance depuis l'origine du projet, Evelyne Her et Sébastien Carlier pour leur réactivité et leur bienveillant accueil au sein du Ministère, l'ensemble des professionnels des CRIAVS pour leur enthousiasme et leurs indispensables contributions à tous les niveaux du processus, Françoise Marchand-Buttin et Corinne Serfati pour leur implication dans la phase préparatoire, Sébastien Brochot pour ses conseils avisés, Fabienne Clergue pour son aide précieuse, et Agnès Buzyn pour son soutien aux aspects logistiques de cet événement.

SÉANCE PUBLIQUE

9h – Accueil public

10h20 - Allocution d'ouverture

Monsieur le Président de la FFCRIAVS

Madame la Présidente du Comité d'Organisation

Monsieur le Président de la Commission d'Audition

10h45 – Consignes méthodologiques pour le déroulement de la séance

Introduction et champ de l'audition publique

- **Violences sexuelles : de quoi parle-t-on en 2018 ?**
 - ❑ Quelle est la définition des violences sexuelles, par la loi, par les professionnels du soin, par la population ?
10h50-11h / Expert 1 : Cyril MANZANERA
 - ❑ Quelles sont les données sur les violences sexuelles en France et quelle lecture en faire ?
11h-11h10 / Expert 2 : Alice DEBAUCHE
 - ❑ Qui sont les auteurs de violences sexuelles? Identification de nouvelles catégories d'auteurs, contexte et milieu de vie ?
11h10-11h20 / Expert 3 : Christophe ADAM

11h20-11h50 / Echanges avec le public
- **Quelles sont les évolutions constatées depuis 1998 ?**
 - ❑ Quelle est l'évolution de la législation, des dispositifs de prise en charge ?
11h50-12h / Expert 4 : Caroline KAZANCHI
 - ❑ Quelle est l'évolution des représentations sociales, concernant les auteurs, les victimes, les violences sexuelles, et quel est leur impact ?
12h-12h10 / Expert 5 : Tristan RENARD
 - ❑ Quels sont les rôles des différents acteurs, leur(s) mission(s) et leur articulation ? Quelle est leur formation ? Quelles informations sont à leur disposition ?
12h10-12h20 / Expert 6 : Jean-Philippe CANO

12h20-12h50 / Echanges avec le public
12h50-14h / Pause déjeuner
- **Quelles sont les problématiques émergentes au cours de ces 20 dernières années, dues aux évolutions de la société et des technologies ?**

14h-14h10 / Expert 7 : François SOTTET
14h10-14h20 / Expert 8 : Magali TEILLARD-DIRAT

14h20-14h40 / Echanges avec le public

La prévention

- **Quelles sont les définitions de la prévention en matière de violences sexuelles ? Quels en sont les objectifs et limites ?**

14h40-14h50 / Expert 9 : Cindy PRUDHOMME
- **Quelles interventions ont le plus d'impact sur la prévention du risque de violences sexuelles ?**
 - ❑ Quels en sont les fondements théoriques, les axes, les outils, les limites ?
 - ❑ A qui s'adresse la prévention ? Publics spécifiques? Auteurs et/ou victimes ? Populations, facteurs, milieux ?

14h50-15h / Expert 10 : Fabienne LEMONNIER

15h-15h20 / Echanges avec le public
- **Quelle mise en œuvre des actions de prévention et de promotion de la santé en matière de violences sexuelles ?**

15h20-15h30 / Expert 11 : Marie-Laure GAMET
15h30-15h40 / Expert 12 : Frédéric GALTIER

15h40-16h / Echanges avec le public
16h-16h20 / Pause

L'évaluation (1^{ère} partie)

- **Quelle évaluation pour quel champ, quel objet, quels objectifs ? Quand, qui, quoi, comment, pourquoi et où ?**
 - ❑ Quelles évaluations de l'auteur de violences sexuelles dans le cadre de son parcours de peine ?
16h20-16h30 / Expert 13 : Pierre ROUVIÈRE
16h30-16h40 / Expert 14 : Hanin HEDJAM

16h40-17h / Echanges avec le public

 - ❑ Quelle évaluation et sur quels critères peut-on demander à l'expert judiciaire psychiatre ou psychologue en fonction du parcours de l'auteur ?
17h-17h10 / Expert 15 : Roland COUTANCEAU
17h10-17h20 / Expert 16 : Frédéric MEUNIER
17h20-17h30 / Expert 17 : Valérie MOULIN

17h30-18h / Echanges avec le public
Fin de la 1^{ère} journée d'audition

L'évaluation (2^{ème} partie)

- **Quelle évaluation pour quel champ, quel objet, quels objectifs ? Quand, qui, quoi, comment, pourquoi et où ?**
 - ❑ **Quels sont les critères pertinents pour proposer une injonction de soins ? Y a-t-il des critères pour proposer la levée de la mesure ?**
 - Du point de vue des experts ?
9h-9h10 / Expert 18 : Pierre LAMOTHE
 - Du point de vue des juges ?
9h10-9h20 / Expert 19 : Ivan GUITZ
- 9h20-9h40 / Echanges avec le public
- ❑ **Quels critères d'évaluation clinique sont pertinents dans le parcours des auteurs (premier entretien, orientation thérapeutique...) ?**
9h40-9h50 / Expert 20 : Bruno GRAVIER
- ❑ **Existe-t-il des éléments d'évaluation partageables entre les différents acteurs ? Si oui, lesquels, et comment peut-on les partager ?**
9h50-10h / Expert 21 : François ARNAUD
- 10h-10h20 / Echanges avec le public
- **Quels critères d'évaluation proposer pour mesurer l'efficacité de la prise en charge des auteurs de violences sexuelles ?**
10h20-10h30 / Expert 22 : Thierry PHAM
- 10h30-10h40 / Echanges avec le public
- 10h40-11h / Pause

La prise en charge

- **Que disent les auteurs de violences sexuelles de leur parcours ?**
11h-11h10 / Témoignage : Latifa BENNARI
- 11h10-11h20 / Echanges avec le public
- **Quels sont les différents axes de prises en charge des auteurs de violences sexuelles ?**
 - ❑ **Quelle est la place des différents champs (sanitaire, social, judiciaire) ? Quels sont leurs rôles, leurs modalités, leurs objectifs et jusqu'où aller ?**
11h20-11h30 / Expert 23 : André CIAVALDINI
11h30-11h40 / Expert 24 : Florent COCHEZ
- 11h40-12h / Echanges avec le public
- ❑ **Existe-t-il un bénéfice que les soins soient ordonnés pénalement et pour qui ? Quel bilan pour le dispositif d'injonction de soins ? Quelle est sa place par rapport à l'obligation de soins ?**
12h-12h10 / Expert 25 : Virginie GAUTRON
12h10-12h20 / Expert 26 : Aurélien LANGLADE
- 12h20-12h40 / Echanges avec le public
- **Quelles approches thérapeutiques dans la prise en charge des auteurs de violences sexuelles (indications, objectifs, modalités, limites) ?**
12h40-12h50 / Expert 27 : Florence THIBAUT
- 12h50-13h / Echanges avec le public
- 13h-14h10 / Pause déjeuner
- 14h10-14h20 / Expert 28 : Olivier VANDERSTUKKEN
- 14h20-14h30 / Expert 29 : Odile VERSCHOOT
- 14h30-14h50 / Echanges avec le public
- **Y a-t-il des spécificités de la prise en charge des auteurs de violences sexuelles selon les situations : violences sexuelles sans contact, âges de la vie, handicap, milieu de vie ?**
14h50-15h / Expert 30 : Gabrielle ARENA
15h-15h10 / Expert 31 : Philippe GENUIT
- 15h10-15h30 / Echanges avec le public
- **Quelle approche de la famille de l'auteur de violences sexuelles ?**
 - ❑ **Prise en charge de la famille de l'auteur ?**
 - ❑ **Place de la famille dans la prise en charge de l'auteur ?**
 - ❑ **Prise en charge des violences intrafamiliales ?**
15h30-15h40 / Expert 32 : Martine NISSE
15h40-15h50 / Expert 33 : Wayne BODKIN
- 15h50-16h10 / Echanges avec le public
- Fin de la 2^{ème} journée d'audition

www.ffcriavs.org/la-federation/audition-publique/

